

# PÊCHES ET AQUACULTURE

## EN NOUVELLES

### SOMMAIRE

Lancement du Fonds  
des pêches du Québec

2

Retour sur le Phoque Fest

Dixième Rendez-vous loup-marin  
2019 aux Îles-de-la-Madeleine

3

Collaboration grandissante  
entre les ministres des Pêches et  
de l'Aquaculture de l'Atlantique  
et du Québec

Étude sur l'ensemencement  
au Québec

4

Portrait-diagnostic sectoriel  
sur l'aquaculture en eau douce  
au Québec

L'enthousiasme se fait sentir sur les quais avec la saison de pêche qui bat son plein dans toutes les régions maritimes du Québec. Crabes des neiges, homards et crevettes nordiques du Québec font leur arrivée sur le marché pour le plus grand bonheur des consommateurs. J'ai d'ailleurs pu constater cette effervescence, il y a quelques semaines, lors de ma tournée en Gaspésie pour rencontrer les acteurs clés de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales.

J'ai d'abord eu l'honneur d'annoncer l'entrée en vigueur du Fonds des pêches du Québec, en compagnie de la ministre du Revenu national et députée de Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine, M<sup>me</sup> Diane Lebouthillier. Ce fonds bilatéral doté d'une enveloppe de 42,8 millions de dollars permettra au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada d'appuyer l'industrie dans la réalisation de nombreux projets innovants destinés, notamment, à accroître sa compétitivité et sa productivité. Pêcheurs, transformateurs, aquaculteurs, membres des communautés autochtones, centres de recherche et établissements d'enseignement postsecondaire sont invités à déposer leurs projets afin qu'ensemble nous puissions stimuler l'innovation, augmenter les investissements, générer des retombées économiques et créer des emplois.

Ma visite s'est poursuivie avec la rencontre de différents acteurs du secteur. Ce fut deux journées de rencontres intéressantes et enrichissantes qui m'ont donné l'occasion de discuter des défis et des enjeux de l'industrie de la pêche et de la transformation ainsi que du secteur maricole et des projets de développement qui les animent. Ces rencontres avec les intervenants de ce secteur stratégique et vital pour les régions côtières sont importantes pour moi. J'ai plaisir à être sur le terrain et voir le déroulement des activités. Je compte bien rendre la pareille, dès que possible, aux gens des Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord.

Je vous souhaite une bonne saison de pêche!



Le ministre de l'Agriculture,  
des Pêcheries  
et de l'Alimentation

ANDRÉ LAMONTAGNE

## LES FAITS SAILLANTS DE L'INDUSTRIE MARICOLE AU QUÉBEC

Par Omar Sarr,

Direction des analyses et des politiques  
des pêches et de l'aquaculture

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a prévu, dans son Plan stratégique 2015-2018, la réalisation de diagnostics sectoriels. L'objectif est d'« accompagner et appuyer les entreprises et les filières sectorielles du bioalimentaire dans le développement stratégique de leur compétitivité et de leur productivité ». En relation avec cet objectif, le Ministère a publié, au mois de mars dernier, le *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la mariculture au Québec*<sup>1</sup>. Ce document se penche sur divers aspects de l'industrie maricole québécoise : le marché, la production, les entreprises, le potentiel, les enjeux et les défis, le cadre réglementaire, la vision et les objectifs ministériels, le soutien public et le cadre de concertation.

Le portrait-diagnostic indique, entre autres choses, que l'industrie maricole québécoise, qui est née dans les années 70 avec des cultures expérimentales de moules et d'huitres, a relevé des défis majeurs, notamment sur le plan de la maîtrise des technologies et des techniques d'élevage des espèces visées. Cela lui a permis de diversifier progressivement sa production, qui est composée principalement de moules, d'huitres, de pétoncles et d'oursins. À ce jour, l'industrie maricole québécoise compte 17 entreprises actives qui sont basées dans les trois régions maritimes, soit les Îles-de-la-Madeleine, la Gaspésie-Bas-Saint-Laurent et la Côte-Nord.

Le portrait-diagnostic indique également que toute la production maricole du Québec est vendue quasi intégralement sur le marché québécois, où la demande de mollusques bivalves est élevée. Par ailleurs, les mollusques bivalves vendus au Québec ne proviennent pas seulement de la mariculture; une partie provient de la pêche. En 2017, par exemple, la valeur des ventes au détail de ces mollusques dans les grands magasins avoisinait 42 millions de dollars. Cette somme n'inclut pas les ventes directes aux établissements de restauration et aux poissonneries. La plus grande partie des mollusques bivalves vendus sur le marché québécois arrivent de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, mais aussi des États-Unis, de la Chine, du Chili et de l'Islande.

D'une année à l'autre, le volume de la production maricole québécoise varie entre 350 et 430 tonnes. Cependant, la valeur des ventes augmente chaque année. Elle est passée de 664,5 millions de dollars en 2011 à 3 millions de dollars en 2017, ce qui représente une hausse de plus de 350 %.

Dans le *Plan d'action ministériel pour l'industrie maricole 2018-2025*<sup>2</sup>, le MAPAQ s'est fixé comme objectif d'aider l'industrie à doubler le volume de sa production d'ici l'année 2025. Afin d'atteindre cet objectif, le MAPAQ a mis

sur pied un programme<sup>3</sup> pour la gestion des risques liés aux phénomènes naturels exceptionnels en mariculture. Il a aussi confié à la Société de développement de l'industrie maricole la gestion d'un autre programme axé sur le financement des stocks maricoles.

En visant l'augmentation du volume de la production maricole, le MAPAQ mise principalement sur le potentiel de l'industrie. Il s'agit notamment de la possibilité de remettre en activité des sites maricoles qui sont présentement inexploités, d'optimiser les activités de production dans l'ensemble des sites exploités et de diversifier la production en y incluant d'autres espèces telles que les algues. Par ailleurs, la tendance à la hausse de la demande de mollusques bivalves constitue une occasion pour l'industrie maricole québécoise d'accroître sa production afin d'augmenter sa part dans ce marché.

Toutefois, l'industrie doit relever certains défis liés, entre autres choses, à la mise en marché des produits maricoles. La conformité des entreprises maricoles aux règlements provinciaux et fédéraux en vigueur, notamment ceux qui ont trait à la sécurité de la navigation, représente un autre défi à surmonter. La concertation parmi les organismes gouvernementaux provinciaux et fédéraux ainsi que dans le secteur constitue également un enjeu important pour l'industrie maricole.

<sup>1</sup> [www.mapaq.gouv.qc.ca/portraitmariculture](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/portraitmariculture)

<sup>2</sup> [www.mapaq.gouv.qc.ca/planmariculture](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/planmariculture)

<sup>3</sup> [www.mapaq.gouv.qc.ca/progmariculture](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/progmariculture)

### PUBLIÉ PAR

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation | Sous-ministère aux pêches et à l'aquaculture commerciales  
Direction des communications | 200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 4X6 | [www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca)

Comité de coordination : Denis Desrosiers, Mélissa Lapointe, Jean Lavallée, Thierry Marcoux, Nathalie Moisan, Rabia Siga Sow, Karine Villemaire.  
PÊCHES ET AQUACULTURE EN NOUVELLES est publié tous les deux mois dans les pages du journal Pêche Impact.

# LANCEMENT DU FONDS DES PÊCHES DU QUÉBEC

Par Rabia Sow,

Direction des analyses et des politiques  
des pêches et de l'aquaculture

Le 24 avril dernier, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, et son homologue fédéral, le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, M. Jonathan Wilkinson, ont signé l'Accord bilatéral de mise en œuvre du Fonds des pêches du Québec.

La signature de cet accord marque le début de l'entrée en vigueur du fonds. Rappelons qu'il s'agit d'un programme étalé sur une période de 5 ans et doté d'une enveloppe de 42,8 millions de dollars, dont le financement provient à 70 % du gouvernement du Canada et à 30 % du gouvernement du Québec.

Le programme poursuit les objectifs suivants :

- Accroître la productivité, la compétitivité, la qualité et la durabilité dans le secteur des poissons et des fruits de mer;
- Renforcer la capacité de l'industrie à s'adapter aux changements dans l'écosystème, y compris les changements liés aux changements climatiques, et d'identifier des réponses novatrices à leurs répercussions sur le secteur des poissons et des fruits de mer;
- Permettre au secteur de se démarquer par l'innovation pour offrir des produits de grande qualité et de sources durables.

## CLIENTÈLES ADMISSIBLES

Les entreprises commerciales, qui comprennent :

- les entreprises à propriétaire unique;
- les sociétés de personnes (entreprises non constituées en personne morale et détenues par plus d'une personne);
- les coopératives;
- les entités constituées en personne morale.

Les entreprises non commerciales, qui comprennent les personnes et organisations suivantes :

- les associations de l'industrie;
- les établissements postsecondaires;
- les institutions de recherche et d'innovation;
- les universités;
- les organisations ou les groupes autochtones autres que des entreprises commerciales.

## PROJETS ADMISSIBLES

Différents types de projets peuvent donner droit à du financement pour chacun des piliers du programme :

- Pour le pilier « innovation », les activités admissibles sont les suivantes :
  - Recherche et développement menant à des innovations qui contribuent à la durabilité du secteur des poissons et des fruits de mer;
  - Entreprendre des projets pilotes et mettre à l'essai des innovations;
  - Entreprendre des activités destinées à commercialiser des innovations;

- Initiatives soutenant la création de partenariats ou de réseaux visant à mettre en place des activités d'innovation dans le secteur, conformément aux objectifs du programme.
- Pour le pilier « infrastructures », les activités admissibles sont les suivantes :
  - Adopter de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés ou équipements en vue d'améliorer l'efficacité et la durabilité du secteur des poissons et des fruits de mer;
  - Offrir une formation associée à l'adoption de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés ou équipements.
- Pour le pilier « partenariats scientifiques », les activités admissibles sont les suivantes :
  - Recherche sur les répercussions des changements dans l'écosystème sur les stocks, la distribution et la pêche commerciale de poisson;
  - Activités scientifiques pour soutenir la mise en place de technologies de récolte durables;
  - Initiatives pour soutenir la création de partenariats ou de réseaux visant à mettre en place des activités d'innovation dans le secteur, conformément aux objectifs du programme.

## MONTANT MAXIMAL DE L'AIDE FINANCIÈRE

Pour les piliers « innovation » et « infrastructures », l'aide financière est de 2 500 000 \$ par projet. L'aide financière annuelle est de 1 000 000 \$.

Pour le pilier « partenariats scientifiques », l'aide financière est de 1 000 000 \$. L'aide financière annuelle est de 500 000 \$.

## CONTRIBUTIONS NON REMBOURSABLES OU REMBOURSABLES

### 1. Contributions non remboursables

- Les contributions versées aux organismes à but non lucratif ne sont pas remboursables.
- Les contributions versées à des organisations à but lucratif ne sont pas remboursables dans les situations suivantes :
  - La contribution est inférieure à 100 000 \$ et le fardeau administratif de contributions remboursables n'est pas justifié;
  - Les avantages découlant de la contribution profitent à plusieurs parties et non au bénéficiaire seulement;
  - La contribution vise principalement à favoriser la recherche et le développement de base, y compris les paiements accordés par un conseil subventionnaire ou une autre entité gouvernementale dont le mandat est de promouvoir la recherche et le développement.

### 2. Contributions remboursables

Les contributions versées à des entreprises à but lucratif qui n'entrent pas dans la catégorie ci-dessus sont remboursables, avec ou sans conditions.



Pour obtenir plus d'information sur le programme, nous vous invitons à joindre :

- l'une des directions régionales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

#### Direction régionale de la Gaspésie

96, montée de Sandy Beach, bureau 205  
Gaspé (Québec)  
G4X 2V6  
Tél. : 418 368-7676

#### Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine

Édifice Réjean-Richard  
101-125, chemin du Parc  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1B3  
Tél. : 418 986-2098

#### Direction régionale de la Côte-Nord

466, avenue Arnaud  
Sept-Îles (Québec)  
G4R 3B4  
Tél. : 418 964-8521

#### Direction régionale de l'Estuaire et des eaux intérieures

5195, boul. des Forges Bureau 106  
Trois-Rivières (Québec)  
G8Y 4Z3  
Tél. : 819 371-3971

- le bureau sectoriel du ministère des Pêches et des Océans (MPO) de la région du Québec :

#### MPO – Régional

104, rue Dalhousie  
Québec (Québec)  
G1K 7Y7

#### MPO – Gaspésie-Bas-Saint-Laurent

120, rue de la Reine  
Gaspé (Québec)  
G4X 2R2

#### MPO – Îles-de-la-Madeleine

235, chemin Principal  
Porte 206  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1R7

#### MPO – Côte-Nord

701, boulevard Laure Bureau 203  
Sept-Îles (Québec) G4R 1X8

Vous trouverez aussi l'information sur le programme et sur la démarche à suivre pour déposer une demande d'aide financière sur Internet aux adresses suivantes :

- [www.mapaq.gouv.qc.ca/fondspechesquebec](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fondspechesquebec)
- [www.fondspechesquebec.ca](http://www.fondspechesquebec.ca)

## RETOUR SUR LE PHOQUE FEST

Par Michel Bélanger,

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture

Le deuxième Phoque Fest s'est déroulé du 21 au 31 mars derniers dans plus d'une vingtaine de restaurants de Québec, de Lévis, de Montréal et des Îles-de-la-Madeleine. Chaque établissement proposait un plat mettant en valeur la viande de loup-marin, accompagné d'un cocktail, d'une bière ou de vin. Le Phoque Fest était présenté par l'entreprise québécoise SeaDNA et le Réseau des gestionnaires de la ressource du phoque (Seals & Sealing Network).

La couverture médiatique de cette activité de promotion a été très positive et met en évidence le rôle que les restaurateurs québécois peuvent jouer dans la mise en valeur des produits du phoque. En effet, le Québec a vraiment su développer une expertise unique en ce qui a trait à la valorisation de la viande de phoque. Les chefs cuisiniers reconnaissent les qualités distinctives de ce produit, ils renouvellent sans cesse les façons de l'apprêter et ils le proposent fièrement dans le menu de leurs restaurants.

L'approvisionnement et l'accès aux marchés internationaux représentent toujours des facteurs qui limitent la commercialisation à une plus grande échelle. Cependant, des initiatives comme le Phoque Fest facilitent l'accessibilité de ce produit qui gagne à être connu et informent les consommateurs sur ses nombreuses qualités. Le festival offre une vitrine de choix aux produits du phoque dans l'ensemble du Québec, il stimule la demande pour ces produits et il encourage ainsi les acteurs de l'industrie à poursuivre leurs efforts, tant en matière de valorisation que de mise en marché. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation accompagne l'industrie québécoise du phoque et l'appui dans son développement afin de mettre en place des conditions favorables à l'utilisation durable de cette ressource, qui est abondante dans les eaux du golfe.

## DIXIÈME RENDEZ-VOUS LOUP-MARIN 2019 AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Par Karine Villemaire,

Direction régionale des Îles-de-la-Madeleine

Pour une dixième année consécutive, la Fondation Willie Déraspe, en collaboration avec l'Association des chasseurs de phoques intra-Québec (ACPIQ), a assuré l'organisation du Rendez-vous loup-marin aux Îles-de-la-Madeleine. Du 2 au 10 mars derniers, une panoplie d'activités en lien avec le phoque, dont des discussions, des conférences, des projections, une soirée hommage ainsi que de nombreuses occasions de faire connaître les produits du phoque, ont eu lieu dans l'ensemble de l'archipel madelinot.

Parmi les moments forts du Rendez-vous, on compte la soirée hommage, qui a permis de souligner le travail exceptionnel d'un capitaine-chasseur passionné et reconnu par ses pairs, M. Denis Éloquin. Ce dernier a livré un discours sur l'importance de développer l'industrie québécoise du loup-marin en insistant sur la nécessité d'avoir une relève. Un hommage particulier a également été rendu aux pionniers et fondateurs du Centre d'interprétation du phoque et de l'ACPIQ, deux organisations clés du secteur qui ont respectivement 25 et 35 ans d'existence cette année.

Pour une première fois s'est déroulée une discussion animée intitulée « Regards sur le loup-marin ». Au total, six invités y ont pris part, et les auditeurs ont pu en apprendre davantage sur le mammifère marin ainsi que sur l'industrie dans son ensemble. Chaque participant a évoqué son lien particulier avec le phoque, que ce soit un lien historique, familial, touristique ou commercial. Ce segment a été diffusé en direct sur le Web et il est toujours accessible sur la page Facebook du Rendez-vous loup-marin.

Par ailleurs, plusieurs représentations du film Chasseurs de phoques ont eu lieu dans l'archipel en présence du réalisateur, M. Nicolas Lévesque. À la suite de chaque projection, le public a pu échanger avec M. Lévesque et discuter des enjeux entourant l'image de la chasse au phoque et la perception à l'égard de cette activité. Un autre moment important du Rendez-vous a été le Souper du loup-marinier, qui a connu, encore cette année, un énorme succès. Le chef des cuisines du restaurant Le Parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec, M. Martin Gagné, et son acolyte, le chef madelinot M. Jacques Leblanc, ont su concocter un repas aux saveurs autochtones à base de loup-marin. Les quelque 150 convives et amateurs de viande de phoque en ont eu plein les papilles!

En raison de sa contribution au rayonnement de l'industrie, le Rendez-vous loup-marin s'inscrit parmi les priorités du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du Plan d'action sectoriel 2016-2019 pour le développement de l'industrie du phoque au Québec. Le Ministère est fier d'appuyer financièrement la réalisation de cette initiative.

## COLLABORATION GRANDISSANTE ENTRE LES MINISTRES DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DE L'ATLANTIQUE ET DU QUÉBEC

Par Michel Bélanger,

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture

Comme à l'habitude, la dernière Seafood Expo North America (SENA) a suscité une grande frénésie. Des dizaines de milliers de visiteurs étaient sur place, et de nombreuses rencontres d'affaires se sont déroulées pour planifier la prochaine saison. Rappelons que ce rendez-vous annuel représente la plus importante foire commerciale en Amérique du Nord dans le domaine des produits aquatiques.

Il s'agissait d'une première visite pour le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, qui a beaucoup aimé l'expérience. Durant cette mission économique, le ministre a eu l'occasion d'approfondir ses connaissances sur l'environnement d'affaires de l'industrie québécoise dans le marché nord-américain et de rencontrer les représentants des entreprises qui participaient à l'événement.

À la SENA, les délégations d'entreprises des provinces de l'Atlantique sont toujours accompagnées par leur premier ministre ou leur ministre des Pêches et de l'Aquaculture. La présence de représentants gouvernementaux, année après année, témoigne de l'importance de la foire commerciale de Boston. Les ministres des différentes provinces profitent aussi de l'occasion pour se rencontrer et échanger sur des enjeux communs. Les ministres de l'Atlantique et du Québec ont ainsi pu partager leur vision et leurs ambitions concernant la promotion sur les marchés internationaux, la croissance de l'industrie aquacole et le développement de l'industrie du phoque. En participant à la SENA, M. Lamontagne a pu renforcer les relations qu'il entretient avec ses homologues des provinces maritimes afin de favoriser la collaboration à des projets actuels ou futurs.

La coopération était perceptible au salon cette année, puisque le Québec a participé à de la promotion conjointe en ligne et qu'une facture visuelle unique a été utilisée pour l'ensemble des kiosques dans les pavillons provinciaux. Le ministre du Québec a aussi pris part à la cérémonie d'ouverture en compagnie des ministres des Pêches des autres provinces.

Les ministres des Pêches de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec ont pu accroître leur collaboration afin de donner une plus grande visibilité aux produits aquatiques canadiens sur la scène internationale.



Photo : © Délégation du Québec à Boston

De gauche à droite : M. Stephen McNeil, premier ministre de la Nouvelle-Écosse; M. Keith Colwell, ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de la Nouvelle-Écosse; M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation; M. Sean Casey, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne; M. Robert Henderson, ministre de l'Agriculture et des Pêches de l'Île-du-Prince-Édouard; Mme Lana Popham, ministre de l'Agriculture de la Colombie-Britannique; M. Ross Wetmore, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick.

# ÉTUDE SUR L'ENSEMENCEMENT AU QUÉBEC

Par **Nathalie Moisan,**

Direction régionale de l'Estuaire et des eaux intérieures

L'ensemencement de poissons d'élevage permet d'enrichir certains plans d'eau où l'on pratique la pêche récréative et de générer une activité économique importante. Ainsi, en 2012, les Québécois ont dépensé près d'un demi-milliard de dollars pour cette activité<sup>1</sup>. L'ensemencement s'avère un choix stratégique lorsque la production naturelle ne peut suffire à la demande des pêcheurs. Il peut aussi servir à la conservation des populations naturelles ou au repeuplement. En 2016, plus de la moitié (58 %) de la production commerciale était destinée à l'ensemencement, ce qui équivaut à 648 107 kilogrammes ou à quelque 2,5 millions de poissons.

Avec la collaboration de partenaires tels que la Table filière de l'aquaculture en eau douce du Québec, la Fédération des pourvoiries du Québec, l'Association des aquaculteurs du Québec ainsi que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a réalisé une étude sur l'ensemencement de poissons d'élevage. Cette étude a permis d'évaluer de façon tangible la situation de la production de poissons pour l'ensemencement et de déterminer dans quelle mesure cette dernière répond aux besoins des organismes qui offrent des activités de pêche récréative au Québec. À cet effet, un sondage a été effectué auprès de 589 participants au cours du mois de novembre 2017, et le taux de réponse a atteint 35 %.

Les résultats démontrent que pour l'omble de fontaine, la demande est supérieure à l'offre. Ainsi, la majorité des producteurs disent refuser des commandes par manque de poissons à vendre. Pour certains, les installations ou le volume d'eau disponible sont des facteurs qui limitent l'augmentation de leur production. D'autres font face à des contraintes liées à un emplacement dans un bassin versant où il y a un surplus de phosphore. Le recours à la recirculation de l'eau et l'usage de moulées réduites en phosphore pourraient faire partie des solutions pour accroître la production actuelle. De plus, l'arrivée de nouveaux acteurs dans ce marché pourrait aussi contribuer à combler la demande.

**LE SONDAGE A ÉGALEMENT RÉVÉLÉ QU'IL EXISTE UNE DEMANDE DE PLUS EN PLUS FORTE POUR DES POISSONS DE GRANDES TAILLES. LES AMÉLIORATIONS APPORTÉES AUX INSTALLATIONS ET À LA GÉNÉTIQUE DES POISSONS DEVRAIENT DONNER DES RÉSULTATS APPARENTS AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES.**

Entre autres constatations, mentionnons que la disponibilité d'autres espèces pour diversifier l'offre de poissons, un meilleur réseautage entre les producteurs et la clientèle pour faciliter les activités commerciales ainsi que la poursuite de l'amélioration génétique de l'omble de fontaine sont des aspects qui intéressent les répondants. Ces propositions aideront le MAPAQ ainsi que les autres ministères et partenaires de cette étude à proposer des solutions avantageuses pour le développement de ce secteur.

Il est possible de consulter l'étude complète à l'adresse suivante :

[www.mapaq.gouv.qc.ca/etudeensemencement](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/etudeensemencement).

<sup>1</sup>. QUÉBEC. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2013). Retombées économiques des activités de chasse, de pêche et de piégeage au Québec en 2012, synthèse, étude réalisée par BCDM Conseil inc., Québec, 16 p.

# PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL SUR L'AQUACULTURE EN EAU DOUCE AU QUÉBEC

Par **Andy Cerqueira,**

Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a publié, en mars dernier, le *Portrait-diagnostic sectoriel* sur l'aquaculture en eau douce au Québec. Ce document présente l'industrie québécoise de l'aquaculture en eau douce sous l'angle des lois et de la réglementation, du développement durable et de la santé animale, et dresse le portrait actuel de la production au Québec.

L'importance de l'industrie aquacole au Québec ne date pas d'hier. Effectivement, les premières activités piscicoles ont débuté en 1857 avec l'élevage de salmonidés. Plus de 150 ans plus tard, bien que la production québécoise soit toujours axée sur les salmonidés, les techniques et les marchés visés ont grandement évolué.

Cette industrie, qui se préoccupe de protéger la faune et l'environnement, produit quelque 1 000 tonnes de poissons servant à approvisionner le secteur de la pêche récréative ou à garnir nos assiettes. Composée de près de 90 entreprises, elle produit principalement de l'omble de fontaine, de la truite arc-en-ciel et de l'omble chevalier.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'aquaculture est le secteur alimentaire qui connaît la croissance la plus forte et la plus rapide dans le monde, soit 7 % par an. En 2013, sa contribution équivalait à celle de la capture, et cette croissance devrait continuer jusqu'en 2030.

Bien que cette industrie se développe plus lentement au Québec, son potentiel est indéterminable. Il va sans dire qu'en matière de développement durable, la production québécoise se démarque favorablement de la concurrence. En effet, les activités se pratiquent dans des étangs artificiels ou des bassins terrestres, ce qui réduit au minimum les risques de fuites dans le milieu naturel et les interactions avec les poissons sauvages. En outre, les entreprises d'ici travaillent à réduire les rejets de phosphore.

Dans cette optique, le Plan d'action ministériel 2018-2025 pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec du MAPAQ a pour objectif de doubler la production aquacole québécoise d'ici l'année 2025.

On peut consulter le *Portrait-diagnostic sectoriel sur l'aquaculture en eau douce au Québec* à l'adresse suivante : [www.mapaq.gouv.qc.ca/portraitaquaculture](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/portraitaquaculture)



PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

**SUR L'AQUACULTURE  
EN EAU DOUCE  
AU QUÉBEC**

Québec